



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO – SOCIAL SUD OUEST

Newsletter bimensuelle

N°87

12 avril 2016

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Tarifs hébergement et inquiétude de la FNADEPA**

Dans [un communiqué du 22 mars](#), la FNADEPA dénonce "les coupes franches décidées par de nombreux conseils départementaux dans les dotations pour l'hébergement des personnes âgées mettant en péril la qualité d'accompagnement des résidents".

Trois mois après l'adoption de la loi vieillissement, l'organisation pointe "le décalage entre l'ambition nationale et les restrictions budgétaires". Elle appelle "à la recherche de solutions concertées entre les départements et les établissements" avec notamment le lancement du second volet de la loi, consacré aux EHPAD.

- **Préparation de l'EPRD pour une mise en œuvre dès 2017**

Dans la continuité du CPOM, l'EPRD est prévu à l'article 58 de la loi ASV, dans le cadre de la réforme de la tarification des EHPAD, avec pour objectif une publication des textes fin 2016 afin de démarrer dès 2017. Ainsi, les décrets d'application sont toujours en cours et le sujet a fait également l'objet d'une réunion de concertation avec les fédérations d'établissements ce 5 avril. L'EPRD ouvre une nouvelle logique partant des ressources (recettes attendues) pour déployer en conséquence les dépenses nécessaires pour faire fonctionner l'EHPAD de façon pérenne et pluriannuelle. Ainsi, l'EPRD n'est pas un élément de négociation mais un indicateur de gestion responsable permettant sur le papier un dialogue plus constructif avec les partenaires institutionnels. En effet, le modèle de l'EPRD s'impose sans attendre la signature effective du CPOM, pour la simple raison que l'équation GMPS sur la partie "soins" deviendra opposable au 1^{er} janvier 2017. Toutefois, cet EPRD n'aura de sens, que si et seulement si, la totalité des tarifs deviennent « mécaniques » (formule).

Voir partie Juridiques ci-dessous.

- **Circulaire budgétaire...**

Nous sommes toujours en attente de la circulaire budgétaire des ESMS en lien avec les dernières rencontres tenues, la réforme sur les EPRD et les CPOM dont nous attendons les textes. Le projet est déjà finalisé, cela devrait donc être une question de jours.

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Expertise sur les modalités de gestion des directives anticipées de fin de vie**

À la demande du gouvernement, l'IGAS a été chargée, en juillet 2015, "d'identifier le ou les opérateur(s) susceptible(s) de porter le nouveau registre national des directives anticipées prévu à l'article 8 du projet de loi créant des nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie, en cours d'examen au Parlement". Cet article prévoit "que toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait, un jour, hors d'état d'exprimer sa volonté et que ces directives sont conservées sur un registre national". Ainsi, l'IGAS a publié le 14 mars dernier un [rapport](#) sur "l'Expertise sur les modalités de gestion des directives anticipées de fin de vie".

- **Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social : nouveau kit en ligne**

En 2016, le tableau de bord est entré dans la deuxième année de sa généralisation, les 13 ARS ont rejoint la démarche et l'objectif cible est désormais de 15 000 ESMS. En 2015, 7 000 structures avaient rempli le tableau de bord. La [version 2016 du kit d'outils du tableau de bord de la performance](#) dans le secteur médico-social est désormais en ligne. Sa vocation est d'apporter une aide aux acteurs qui s'engagent dans les campagnes tableau de bord.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **HAS : directives anticipées (DA)**

La HAS vient de mettre en ligne un modèle de formulaire de directives anticipées et surtout donne des conseils sur comment et pourquoi rédiger des DA.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Loi ASV : La fréquence des textes démontre un fort déploiement de cette loi**

En continuité avec les agendas précédents, nous continuons à vous faire le point sur l'avancée de la loi ASV :

➤ CPOM : Un projet d'arrêté a été discuté lors de la réunion avec les fédérations le 5 avril. Ce texte rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 et programmé sur 5 ans par arrêté publié avant le 31/12/2016, les CPOM se substituent aux conventions tripartites. Il rappelle également que la durée de ces CPOM est fixée à 5 ans mais peut aller jusqu'à 7 ans. Il rappelle le calendrier prévisible pour éviter des ruptures à la fin des conventions tripartites. Enfin, il propose en annexe un modèle de CPOM.

➤ Projet de décrets liés à la tarification (hébergement, dépendance et soins) : En ce qui concerne la dépendance, la formule de convergence est annoncée, il s'agira d'une valeur du point GMP départemental qui sera multiplié par le GMP de l'établissement et par son activité. Elle sera versée sous la forme d'un forfait global (minorée donc des tickets modérateurs et des résidents hors département). Ce forfait pourrait être par la suite minoré en fonction de l'activité. Pour le moment le seuil visé serait < à 95%. Enfin, la notion de 70/30% disparaît pour le moment, avec une répartition non fixée entre la dépendance et le soin !

Les bases du calcul de l'hébergement sont rappelées et il est clairement énoncé que cette section n'est plus la variable d'ajustement des insuffisances de financement des deux autres sections (dépendance et soins).

Sur le forfait soin, le projet de décret comme le prévoit la loi ASV détermine que la convergence tarifaire soin pourrait être écartée en fonction de l'activité (seuil de 95%). Comme pour la dépendance la clef de répartition des AS/AMP disparaît. Enfin, il est rappelé que le PMP sera revu dans la 3^e année du CPOM.

➤ EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) : Enfin, les projets des EPRD ont également fait l'objet d'une présentation et discussion avec les instances lors de cette journée du 5 avril. Il est ainsi prévu plusieurs modèles d'EPRD en fonction de la nature juridique de l'établissement (ESMS rattaché à un EPRD sanitaire, EPRD commerciaux et les autres). Ce document comme prévu est fortement inspiré du secteur sanitaire. Il devient donc un outil financier en plus d'un outil budgétaire. La question en suspens est « le maintien de l'étanchéité tarifaire des 3 sections » ?

- **Un retour sur le fonctionnement des PASA**

Le Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI) et l'ARS des Pays de la Loire ont analysé le fonctionnement d'un panel de dix PASA. L'[étude](#) salue l'impact positif des professionnels qui interviennent au sein de ces PASA et notamment les ASG. Elle pointe un fort besoin de coordination et d'échanges pluridisciplinaires face à une organisation "en roulement". Des difficultés de coordination également entre les PASA et les autres services de l'EHPAD sont aussi pointés. Des financements insuffisants sont complétés par les établissements pour assurer le fonctionnement des PASA, constate aussi l'étude.

Enfin, cette étude met en avant quelques leviers d'amélioration (renforcement de la formation des ASG, clarification du rôle des ergothérapeutes et psychomotriciens, gestion de la file active, assouplissement du cahier des charges architectural, sensibilisation relative à la prise en charge non médicamenteuse, révision pluridisciplinaire et coordination...).

- **Nouvelles directives aux ARS pour la déclinaison du plan maladies neuro-dégénératives (PMND)**

Les travaux nationaux relatifs au PMND présentent de conséquents retards et beaucoup reste à faire. Ainsi, le ministère des affaires sociales, dans [une instruction](#) datant du 22 janvier 2016 mais seulement publiée le 17 mars, adresse un certain nombre de directives aux Directeurs Généraux des ARS en vue du déploiement dans les régions PMND 2014-2019.

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Nouveau cadre d'emplois pour la fonction publique territoriale**

Depuis le 1^{er} avril 2016, la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale s'est enrichie d'un nouveau cadre d'emplois de catégorie A.

Il s'agit des "cadres territoriaux de santé paramédicaux" à savoir les puéricultrices cadres de santé, les cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux.

Deux décrets du 21 mars dernier en fixent le statut et l'échelonnement indiciaire (décrets [n°2016-336](#) et [n°2016-337](#)).

- **Risques psycho-sociaux, TMS et arrêts de travail RPS : Des résultats qui interpellent**

La moyenne nationale des arrêts de travail liés à l'activité professionnelle est de 55 salariés pour 1 000. Elle est de 80 dans le BTP, 90 dans le secteur des services à la personne et 110 dans les EHPAD.

Par conséquent, la CNAM risque un jour de répercuter ces coûts sur les cotisations du secteur.

Diverses pistes d'amélioration existent et peuvent aider les établissements à réagir (diagnostic, DUER, formations, management participatif, labellisation Humanitude, indicateurs d'absentéisme...) face à ces résultats.

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Reste à charge pour les personnes âgées dépendantes**

Les dépenses de prise en charge des personnes âgées dépendantes (soit 1,2 million de personnes) s'établissent, en 2011, à 28,3 milliards d'euros, dont 25 % ne sont pas financées par les allocations ou aides publiques. Il est cependant difficile de mesurer le reste à charge, puisqu'il s'agit du résultat d'une soustraction, mais, en croisant plusieurs sources statistiques, la DREES est toutefois arrivée à l'évaluer assez finement, pour arriver aux résultats suivants. [Ce dossier](#) passe en revue la part des dépenses qui reste à la charge de ces personnes avant la réforme portée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement entrée en vigueur en 2016. Il identifie tout d'abord le profil des bénéficiaires de l'APA vivant à domicile qui ont le plus grand risque de se voir attribuer un montant de plan d'aide atteignant le maximum légal. Il montre ensuite que les frais restant à la charge des bénéficiaires de l'APA à domicile peuvent représenter une part importante du budget des

personnes les plus dépendantes ou les plus modestes, notamment lorsque le montant de leur plan d'aide a atteint le maximum légal. Enfin, le dossier analyse les frais restant à la charge des personnes âgées dépendantes vivant en établissements, qui s'avèrent souvent supérieurs à leurs revenus courants, malgré les dispositifs d'aide existants.

AGENDA NATIONAL

- **Paris Healthcare Week**

Événement professionnel des équipements, solutions et technologies pour la gestion et la transformation des établissements de santé, organisée par PG Promotion pour le compte de la Fédération hospitalière de France, la Paris Healthcare Week se déroulera du 24 au 26 mai 2016 à Paris Expo (Porte de Versailles - Pavillon 1).

L'événement accueille 15 000 experts, décideurs et professionnels de santé impliqués dans la construction, l'équipement, la connexion et le management des établissements de santé.

[\(Consulter le programme\)](#)

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Formation : Loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) et CPOM/EPRD**

Face au succès de cette thématique, nous n'avons pas pu accueillir toutes les personnes à la formation du 10 Mars à Toulouse.

Nous en avons donc programmée une autre le 19 mai à l'Hôtel Palladia (Toulouse).

Le bulletin vous sera envoyé sur simple demande. Cette formation comprendra bien évidemment l'analyse de tous les projets en cours d'édition et mentionnés ci-dessus.

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter le site](#)).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter le site](#)).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 04 68 52 22 22

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le programme du premier semestre 2016](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 - Fax: 09 70 60 19 35

info@cyrildechegne.fr

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteurs : Cyril Dechegne

Céline Dumerc

Pour ne plus recevoir l'agenda, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « désinscription ».

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».